

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 50
Date de convocation : 11 septembre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180920-2018D50CreaPost-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018



Objet : **Création de poste au grade supérieur d'adjoint technique principal 2e classe**

Par la suite d'une convocation en date du 11 septembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, à Guillestre, le 20 septembre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Vice-Présidents : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOUD Conseillère Départementale (excusée) ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

Vu :

- La Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Le décret n° 2006- 1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Le tableau d'avancement 2018 ;

Considérant :

- L'inscription au tableau d'avancement 2018 fourni par le CDG 05 proposant l'avancement possible de Monsieur Nicolas TENOUX au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, filière technique,
- L'acceptation de cette décision par la commission administrative paritaire datant du 27 juillet 2018,

Le Bureau, réuni le 20 septembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	6	Nombre de suffrages exprimés : 4		
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Abstentions :		0
Nombre de membres représentés :	0			

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 50
Date de convocation : 11 septembre 2018

Objet : **Création de poste au grade supérieur d'adjoint technique principal 2e classe**

Décide :

De créer un poste de catégorie C d'adjoint technique principal 2ème classe.

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par promotion pour l'agent inscrit au tableau d'avancement correspondant,

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Christian GROSSAN

